République Française
Ville de Saint-André des Eaux
Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal
6 mars 2023
Date de convocation
28 février 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme A. DANET	à	Mme A. RAINGUE-GICQUEL
M. R. MORIN	à	Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.
Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

32.03.2023

VENTE COMMUNE A LA CISN RÉSIDENCES LOCATIVES - PARCELLE CADASTRÉE SECTION BH NUMÉRO 53 – RUE DE LA GAUDINAIS

La Commune de Saint-André des Eaux est soumise à une obligation de construction de logements sociaux par la loi SRU.

Pour y répondre, la Commune s'est fixée un objectif de production de logements sociaux à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté au 06 décembre 2022 et non exécutoire à ce jour.

Pour atteindre l'objectif triennal de production 2020-2022 de 214 logements sociaux fixés par la Loi SRU, la Commune de Saint-André des Eaux souhaite mobiliser à cette fin le foncier qu'elle détient.

Saint-André des Eaux

Il est aujourd'hui proposé de céder la parcelle cadastrée section BH numéro 53, d'une surface respective de 1 347 m² située rue de la Gaudinais, au bailleur social CISN (plan joint).

Le projet de construction prévoit la construction de 8 logements locatifs sociaux, déclinés en 2 logements individuels de type 4 et 6 logements intermédiaires (collectif) : 2 de type T2, 4 de type T3, pour une surface plancher estimée à 541 m².

Suivant le prix de référence fixé par le dispositif d'aide de la CARENE en faveur du logement locatif social, de 90 euros le m² de surface de plancher, le prix de cession est estimé à 48 690 € T.T.C.

Le service des Domaines a estimé la parcelle cadastrée section BH numéro 53, sujette à cession à CISN RESIDENCES LOCATIVES, à 263 000 euros.

Le solde sera reporté sur l'état des dépenses déductibles dans le cadre du prélèvement sur ressources fiscales pour insuffisance de logements sociaux sur la Commune.

Vu l'avis de France Domaine n° 2022-44151-95418 en date du 02/02/2023,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme, agriculture et habitat du 16 août 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du territoire, urbanisme, réseaux et transports du 7 février 2023 ;

Monsieur David NEUHAARD quitte la salle avant le débat et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE :
- **D'accepter** la cession de la parcelle cadastrée section BH numéro 53 au prix de 48 690 € TTC, au profit de CISN RESIDENCES LOCATIVES,
- **De passer** outre l'avis des Domaines, dans la mesure où il s'agit d'une opération de logements sociaux qui répond à l'obligation de production imposée à la Commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et toute pièce, contrat ou avenant y afférent.
- **De dire** que les frais de la vente sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (44 Loire-Atlantique)

La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :
- ☒ **La publication le :** 10 MARS 2023
- ☒ **La transmission en Sous-Préfecture le :** 10 MARS 2023

CARENE_ADSCS_DIA

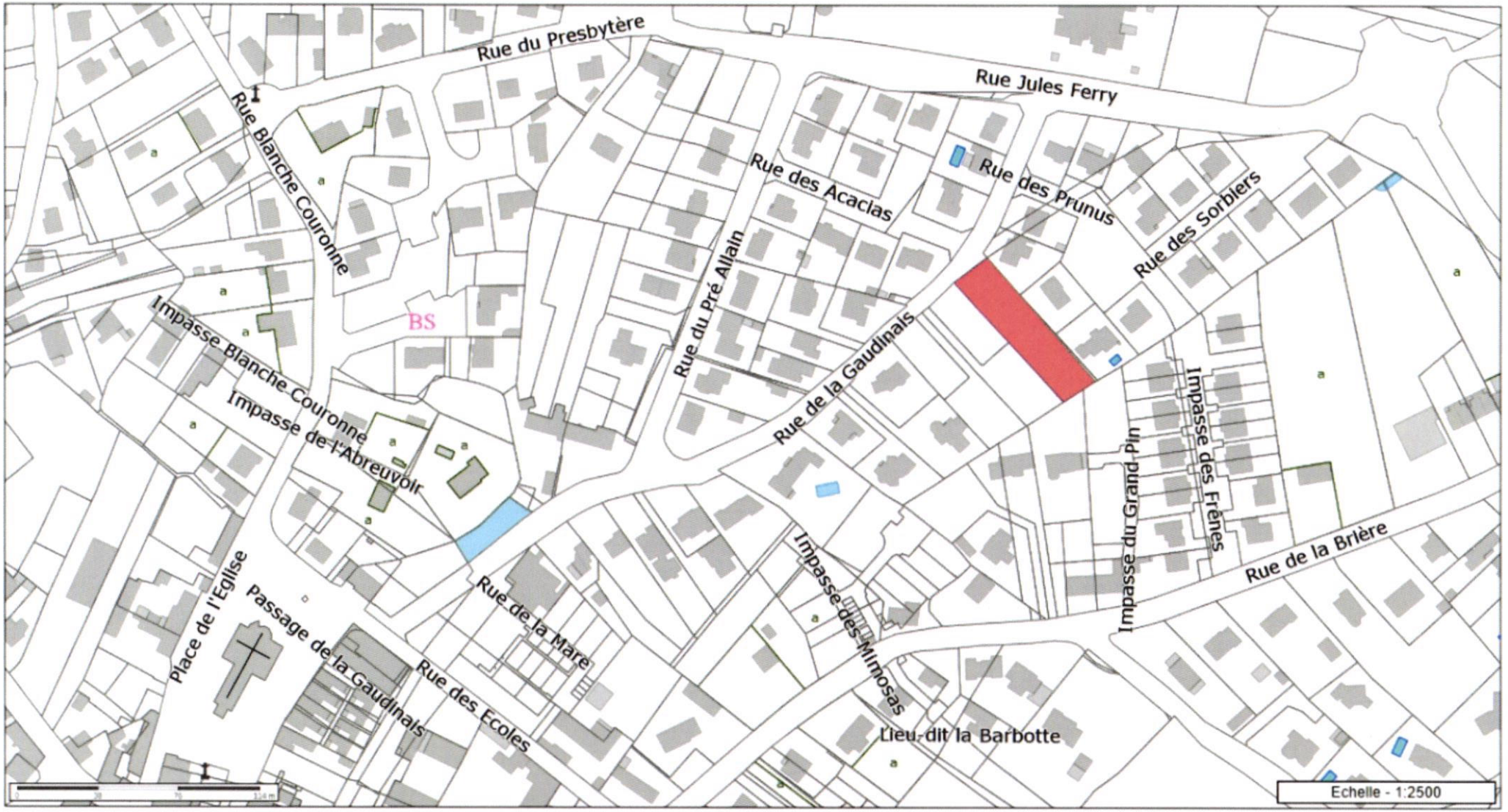

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.